

**EXERCICE 2017**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Délibération n°D-CA/2017-047

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 juin 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 16 juin 2017.

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université ;
- VU** la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** la Charte Université/ Handicap signée le 4 mai 2012 par les ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche, du Travail, de l'emploi et de la santé, des Solidarités et de la cohésion sociale et le président de la Conférence des présidents d'universités ;

**Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P1.1 : Présentation de la Charte Accompagnement Santé handicap**

**Exposé de la décision :**

Est présentée la charte relative à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Ce document a été élaboré avec les référents handicap de chaque composante, le service Accompagnement Santé & Handicap et la chargée de mission Handicap. Destiné aux étudiants en situation de handicap, la charte précise les engagements de l'Université pour permettre un accueil dans les meilleures conditions, ainsi que les droits et les obligations des étudiants vis-à-vis de l'Université.

La charte a été approuvée par la Commission de formation et de la vie universitaire le 16 mai 2017, puis présentée à la commission des statuts le 6 juin 2017.

Il est proposé d'annexer ce document au règlement intérieur de l'Université.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

**Nombre de membres constituant le Conseil : 36**  
**Quorum : 18**  
**Nombre de membres participant à la délibération : 29**  
Abstentions : 0  
**Votes exprimés :**  
Contre : 0  
Pour : 29

Fait à Paris, le **20 JUIL. 2017**

Le Président



Frédéric DARDEL